

## 5 - REFERENTIELS

### INTITULE DE LA CERTIFICATION :    **ASSISTANT(E) TECHNIQUE EN SANTÉ TRAVAIL (niveau 5)**

Article L6113-1 - Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Promotion de la prévention, de la santé au travail et des prestations du service.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Identification des acteurs impliqués en matière de santé et de sécurité au travail au sein de l'entreprise et du SPST</b></li> <li>• <b>Rappel de la responsabilité (droits et devoirs en matière de santé et sécurité au travail) des employeurs envers les salariés (et inversement)</b></li> <li>• <b>Planification des actions en milieu de travail</b></li> <li>• <b>Communication de l'offre sociale de services du SPSTI (Service de Prévention et de Santé au Travail</b></li> </ul>	<b>C1.1</b> - Effectuer une recherche bibliographique en s'appuyant sur les ressources disponibles (documents internes, spécialistes, ouvrages, acteurs institutionnels...) pour préparer une intervention en entreprise et diffuser une information fiable et adaptée aux risques liés à l'activité de l'entreprise	<b>ME1. Étude de cas</b> « Règlementation et prestations de service en santé et sécurité au travail » <b>À l'oral :</b> Sur la base d'un cas pratique présentant une situation professionnelle proposée par le jury, le candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- présente la réglementation en vigueur, les risques professionnels et les prestations de service des SPSTI, adaptés à la situation. Il précisera notamment quels supports bibliographiques il</li> </ul>	<b>CE1.</b> Les bases de données de recherches bibliographiques sur les risques professionnels de l'étude de cas sont connues  L'analyse du contexte de l'intervention en entreprise est expliquée : documentations internes au SPST (FE, rapports, données de santé collective...) et données externes (DUERP, domaine d'activité, ancienneté de l'entreprise...).
	<b>C1.2</b> - Délivrer aux acteurs de l'entreprise une information sur la réglementation applicable en matière de santé et sécurité au travail (SST), en leur transmettant des supports d'information et/ou en		<b>CE2.</b> L'information transmise par le candidat, sur les questions liées à la santé et sécurité au travail, à l'entreprise et ses acteurs (salariés ou

<p><b>Interentreprises) adaptée au contexte de l'entreprise (transmission des supports d'information adéquats au secteur d'activité)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contextualisation de l'intervention du SPST dans l'entreprise en rappelant : la réglementation, les missions, les rôles des membres de l'équipe pluridisciplinaire</b></li> <li>• <b>Définition de l'environnement d'accompagnement hors SPSTI (CARSAT, Agefiph, DREETS, Cap Emploi ...)</b></li> <li>• <b>Présentation des dispositifs, aides et financements potentiels dans le cadre de prévention des risques et de maintien dans l'emploi des salariés</b></li> </ul>	<p>animant des réunions conseils, adéquats au secteur d'activité de l'entreprise, afin de les sensibiliser sur leurs rôles respectifs et leur permettre d'agir sur le système de prévention dans l'entreprise</p>	<p>peut utiliser, par types de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Explique, selon la situation : <ul style="list-style-type: none"> <li>o l'application de la réglementation en santé au travail et en prévention des risques professionnels</li> <li>o l'offre socle des SPSTI</li> <li>o le rôle de chaque acteur en santé au travail et en prévention des risques</li> </ul> </li> </ul>	<p>IRP), est conforme à la réglementation et adaptée à son interlocuteur. Les droits et devoirs en matière de santé et sécurité au travail sont rappelés</p>
	<p><b>C1.3-</b> Contacter les entreprises en argumentant sur la nécessité d'effectuer des actions en milieu de travail et en particulier réaliser la fiche d'entreprise pour se mettre en conformité avec l'exigence réglementaire</p>		<p><b>CE3.</b> Recensement par le candidat des actions préventives qui nécessitent l'appui d'acteurs externes et les nommer.</p>
	<p><b>C1.4 -</b> Présenter aux acteurs de l'entreprise l'offre socle de services du SPSTI en rappelant leur organisation, leur mission de prévention primaire, secondaire et tertiaire, la nature de l'aide apportée par les membres de l'équipe, et en ajustant la communication envers l'entreprise, pour leur permettre d'identifier l'éventail des ressources pluridisciplinaires disponibles.</p>		<p><b>CE4.</b> L'offre socle du SPSTI est présentée en prenant en compte les spécificités de l'entreprise indiquées dans le cas pratique. Un argumentaire est proposé et est adapté au contexte du cas pratique. Le candidat sait utiliser le bon vocabulaire pour promouvoir la santé et la sécurité au travail.</p>
	<p><b>C1.5 –</b> Présenter l'environnement institutionnel (hors SPSTI) en matière de santé sécurité, adapté au contexte de l'entreprise, en évoquant les dispositifs accessibles, les aides et financements potentiels, pour leur permettre d'accompagner leurs actions de prévention des risques et de maintien dans l'emploi.</p>		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Analyse des dangers et des risques en matière de santé et de sécurité au travail</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Évaluation de la sensibilité de l'employeur à la SST dans son entreprise</b></li> <li>• <b>Recueil des informations et bases documentaires en matière de SST disponibles dans l'entreprise</b></li> <li>• <b>Repérage et description des moyens de prévention collective et individuelle disponibles dans l'entreprise</b></li> <li>• <b>Réalisation d'un premier niveau d'évaluation et de quantification des risques</b></li> <li>• <b>Hiérarchisation des risques</b></li> <li>• <b>Communication des résultats des observations et des entretiens, au médecin du travail et à l'équipe pluridisciplinaire du SST</b></li> <li>• <b>Rédaction de la fiche entreprise</b></li> </ul>	<b>C2.1-</b> Recueillir toutes les données (documents, entretiens réalisés, désignation d'un salarié référent...) permettant d'évaluer le degré de maturité de l'entreprise en matière de SST pour adapter sa stratégie d'intervention	<b>ME2. Cas pratique</b> « Observation des risques en entreprise »  <b>À l'écrit :</b> Sur la base d'un cas observé en situation professionnelle, le candidat rédigera une fiche d'entreprise faisant mention : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des facteurs de risques professionnels identifiés</li> <li>- du nombre de salariés exposés à ces risques</li> <li>- des mesures de prévention collectives et individuelles mises en place</li> <li>- de toute autre action tendant à réduire les risques</li> <li>- des préconisations émises</li> </ul>	<b>CE5.</b> La recherche d'éléments pertinents est effectuée et permet d'apprécier l'investissement, la sensibilité de l'entreprise à la santé sécurité.
	<b>C2.2-</b> Observer des postes de travail et leur organisation en utilisant des outils adaptés (grille d'analyse de risque) pour identifier les risques présents qu'ils soient liés au matériel, à l'aménagement des espaces ou à l'organisation du travail		<b>CE6.</b> L'intervention en entreprise est réalisée conformément aux règles techniques et rédactionnelles en vigueur en SPST et conformément à la réglementation (R 4624-50) :  Les outils utilisés (questionnaires, grilles d'analyses, métrologies) sont précisés  Les dangers sont repérés et les risques sont identifiés  Les métrologies de premier niveau sont effectuées lorsqu'elles apportent une valeur ajoutée dans l'analyse des risques
	<b>C2.3-</b> Réaliser des métrologies simples en mobilisant les méthodes validées et les matériels adaptés selon les mesures : bruit, lumière, température, gestes, postures et manutention pour préciser le degré du risque identifié et objectiver l'argumentation à l'employeur.		<b>CE7.</b> Les résultats sont analysés et permettent une hiérarchisation des risques professionnels en référence aux valeurs réglementaires, indicatives ou normatives.
	<b>C2.4 –</b> Croiser les risques recensés avec les moyens de prévention individuels et collectifs existants pour vérifier leur adéquation		<b>CE8.</b> L'analyse des actions déjà mises en place est corrélée aux premières observations et permet d'ajuster les préconisations (réduction du risque, expertise complémentaire, etc.)

	<p><b>C2.5-</b> Restituer à l'équipe pluridisciplinaire le bilan de l'analyse effectuée en identifiant les points positifs et les points problématiques pour en déduire les axes prioritaires de prévention</p>		<p><b>CE9.</b> La fiche d'entreprise est réalisée et présente les éléments synthétiques pertinents permettant une présentation à l'équipe pluridisciplinaire, une validation par le médecin du travail et une appropriation par l'entreprise.</p>
	<p><b>C2.6-</b> Rédiger la fiche d'entreprise, en utilisant le canevas approprié afin de fournir à l'entreprise l'outil de prévention prévu par voie réglementaire</p>		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Accompagnement de l'entreprise dans le déploiement du plan d'action de réduction des risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partage du diagnostic avec l'entreprise (représentation partagée des situations dangereuses)</b></li> <li>• <b>Co-construction du plan d'action de réduction des risques avec l'employeur</b></li> <li>• <b>Planification des interventions d'expertises pluridisciplinaires à mobiliser</b></li> <li>• <b>Actualisation de la fiche d'entreprise en fonction de la démarche de prévention effectivement réalisée</b></li> <li>• <b>Conseil méthodologique pour l'élaboration du DUERP</b></li> </ul>	<b>C3.1</b> - Présenter le diagnostic à l'entreprise pour identifier les freins éventuels à la poursuite de la démarche de prévention	<b>ME3. Cas pratique</b> « Mise en place d'action de prévention »  <b>À l'écrit :</b> Le candidat rédige les conclusions générales en matière de prévention des risques faisant mention : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du contexte d'activité</li> <li>- des risques et déterminants</li> <li>- des axes d'actions envisagées</li> <li>- en pointant une situation de travail en particulier</li> </ul> Ce cas pratique est remis au jury en fin de parcours  <b>À l'oral :</b> Le candidat, face au jury, présente la synthèse : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du cas observé (situation professionnelle),</li> <li>- des risques repérés</li> <li>- des actions mises en place à l'issue.</li> </ul> Il fera part de la plus-value de son intervention au sein de l'équipe pluridisciplinaire et présentera les avancées du dossier entre le moment où il aura remis au jury son cas pratique et sa présentation orale.	<b>CE10.</b> Le candidat restitue le résultat de son observation : Le contexte et les objectifs de prévention recherchés (bénéfices attendus) sont expliqués Le candidat propose des axes de prévention réalistes
	<b>C3.2</b> – Organiser les interventions des différents acteurs du SPSTI afin qu'ils complètent l'action de l'AST pour ajuster et/ou enrichir les préconisations.		<b>CE11.</b> Le candidat explique ses conclusions en mettant en exergue les compléments d'investigation nécessaires
	<b>C3.3</b> – Co-construire le plan d'action de réduction des risques avec l'entreprise en identifiant les moyens techniques et/ou, organisationnels pour réduire ou supprimer les risques identifiés		<b>CE12.</b> Le candidat présente l'architecture du DUERP (par unité de travail : nature du risque, nombre de salariés exposés, gravité, fréquence, priorité)
	<b>C3.4</b> - Aider l'entreprise à formaliser tout ou partie de son DUERP en s'appuyant sur la fiche d'entreprise afin de l'aider à s'approprier le document		<b>CE13.</b> Le candidat explique comment il partage son diagnostic avec l'employeur et comment ce dernier peut l'utiliser dans son DUERP.